

Le grand bassin du Lieu

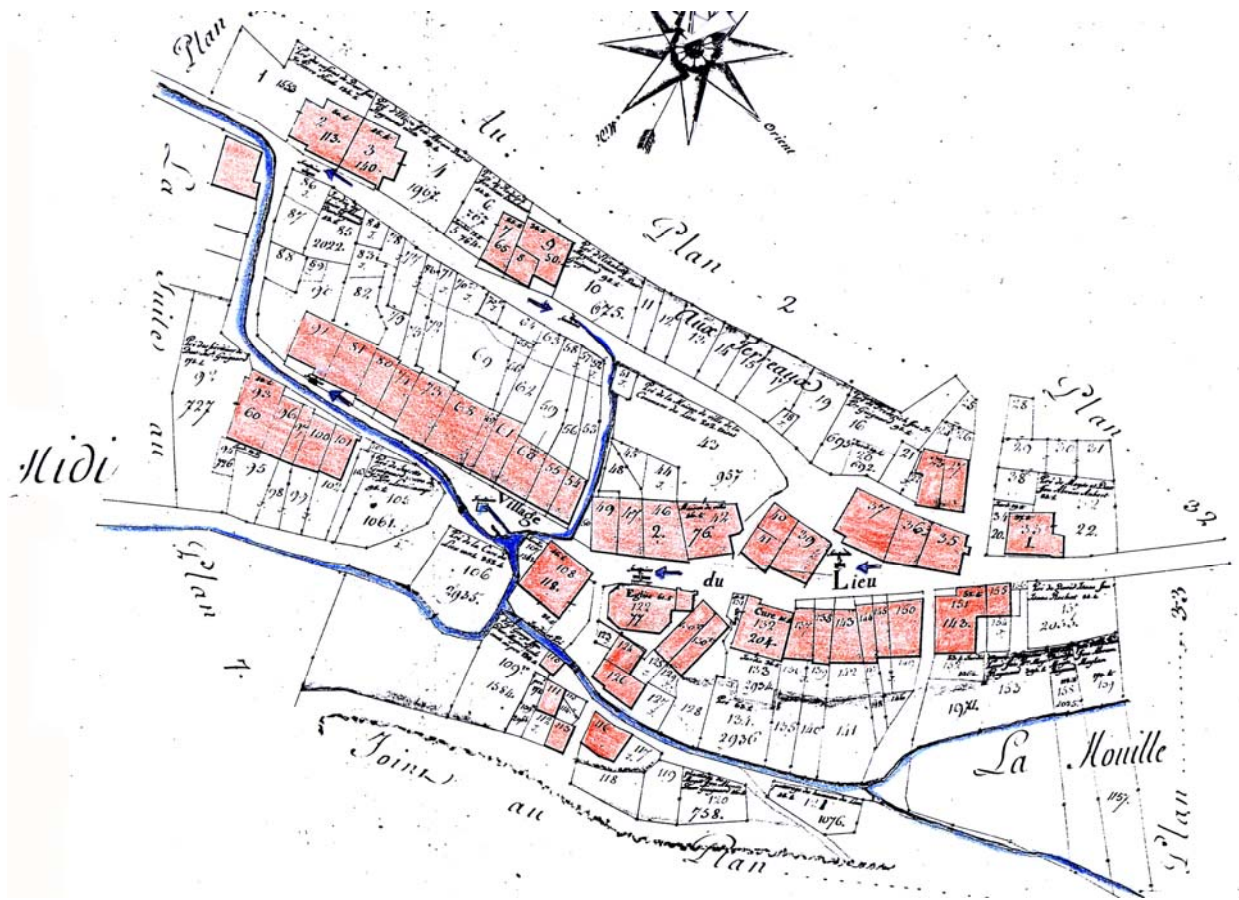
Celui-ci fut déposé de son emplacement primitif pour gagner les environs de la gare du Lieu où il sert de bac à fleurs ! La date de ce transfert ne nous est malheureusement pas connue. Vers 1970, 1980 ?



Or ce bassin se trouvait autrefois sur l'une des places du Lieu.



Tentons d'établir l'origine de ce beau bassin de pierre. Sur plan, son emplacement est le suivant :



Cadastre de 1814. Le bassin, ou tout au moins son puits d'alimentation, se trouve au centre, sous le nom Village. Le bassin était de manière presque certaine en bois.

Les PV du hameau du Lieu, AHL AA, nous révèlent ceci pour 1839 :

Séance du 10^e septembre 1839.

Présidence de Monsieur Moïse Reymond, Juge,

Les délégués qui le 31^e mai 1838 furent chargés de marchander et de convenir avec des maîtres carriers fabricant des bassins de pierre à Vaulion, pour en établir un pour le placer à l'usage de la Grande Fontaine.

Aujourd'hui font rapport et présentent une convention faite par mise publique au dit Vaulion qui est déposée avec toutes les pièces nécessaires à ce sujet.

Monsieur le Président, ayant mis en délibération si l'on veut accepter le mis en prix aux conditions et adjudication faite d'après le rapport présenté.

L'assemblée délibérant, adopte la gestion de leurs délégués dans tout son contenu, avec cette réserve seulement d'une retenue de quelques écus pour

quelques mois, en attendant à voir si le bassin, après y avoir mis de l'eau après réception, a des veines masquées et dangereuses pour couler, soit transpirer.

Les comptes de ce même hameau et toujours pour 1939 nous donnent plus de détails :

Payé à Mr. Reymond Presdt. Voyage à Vollion lors de la mise au rabais pour le bassin en pierre de la Grande Fontaine, 2/./.

A David Aubert sre pour la même délégation, 2/./.

Timbre pour la publication à Vollion et mis en prix à double, ./3/.

Payé au Sergt municipal de Vollion pour publication permise et affiche, ./4/.

Au dit Magnenat sergent Mpl jour de la criée, sa vacance contre quittance, 1/.

Le boursier a livré à l'adjudicataire Rodolph Bignens de Vaullion pour arrhes et a compte du Bassin qui doit être rendu et posé au courant mai 1840, livré à compte, 12/3/5

NB : On explique que l'adjudication a été faite pour 153 francs.

On lit dans les procès verbaux de l'année suivante, au 14 mai 1840 :

D'après l'achat qui a eu lieu en septembre 1839 pour un bassin en pierre qui doit être rendu sur place et posé pour le courant de ce mois ; or comme il importe au boursier à avoir les fonds nécessaires pour en faire le paiement d'après la convention. L'assemblée autorise le dit boursier de faire un emprunt de cent francs pour le terme d'environ un an et d'en prévenir préalablement le président de ce corps.

L'affaire peut se conclure par ce que l'on peut lire dans les comptes de 1840, au titre XVI, Placement de capitaux et établissement nouveaux, en L. batz rappes.

Le Boursier rendant compte a payé à l'entrepreneur Rodolph Bignens, maître tailleur de pierre à Vaullion, le solde pour la fourniture d'un bassin en pierre pour la grande fontaine, le tout d'après le mis en prix à ce sujet, non compris ici ce qui a déjà été livre à compte ; voyez au compte de 1839, folio 200, titre 6^e, cette livraison est de 12 fr. 35 rappes. Il reste qu'il a soldé en 141/./.

NB. L'entrepreneur Bignens s'étant convenablement acquitté de la confection du dit Bassin ; et vu qu'il était en perte, l'assemblée du Hameau lui a accordé une gratification de 6/9/.

On peut comprendre, la faute en est incontestablement à la mise au rabais faite à Vaullion l'année précédente, que le dit Bignens avait proposé un prix vraiment trop bas pour un bassin de cette taille. Le double de la mise, à vue de

nez, n'aurait pas été un prix exagéré. Le problème étant qu'il fallait bien trouver du travail, donc miser bas. A cet égard les carriers de Vaulion auraient eu meilleur temps de s'accorder pour proposer des prix qui leur permettent vraiment de gagner leur croûte. Ce qui était à peine le cas. On le regrette très fort pour eux, tailler des bassins de pierre n'étant pas un sinécure, et surtout pas un métier à envier.

Voir à cet égard l'ouvrage de Paul Bonard, Fontaines des campagnes vaudoises, 24 heures, 1977.

